

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale,

Madame la Secrétaire Générale,

Saint-Etienne, le 1<sup>er</sup> février 2022

**Objet : circulaire relative aux demandes de temps partiel**

Monsieur le Directeur Académique,

Madame la Secrétaire Générale,

A la lecture de la circulaire départementale sur les temps partiels 2022-2023, le SNUipp-FSU42 s'inquiète et relaie également les questionnements légitimes des personnels. Nous avons des remontées très importantes. En effet, un changement très notable apparaît cette année sur la motivation nécessaire pour les demandes de temps partiels sur autorisation.

Dans la Loire, les temps partiels sur autorisation ont toujours été octroyés sans nécessité de « motivation » et un équilibre a toujours été trouvé entre les demandes et les moyens humains. La nouvelle circulaire départementale laisse la porte ouverte à une appréciation subjective des motifs de demandes qui pourrait entraîner une restriction des temps partiels. La motivation désormais requise ne doit pas être un moyen de limiter les droits des personnels.

Les personnels se questionnent (qu'entend-on par « courrier motivé » ? Quel est le rôle administratif du courrier de motivation ? Que va faire la DSDEN de cette lettre de motivation ?...)

**Le SNUipp-FSU 42 demande que les demandes pour convenances personnelles ne soient pas détaillées, les personnels ont parfois des motifs strictement privés ou personnels dont ils ne veulent ou peuvent pas faire état.**

Pour le SNUipp-FSU42 et pour beaucoup de collègues, le temps partiel est un levier essentiel pour le maintien de conditions de travail acceptables. Dans le contexte actuel, il nous semble essentiel de ne pas limiter ce droit afin que chacun puisse envisager sereinement l'année à venir. Ajouter de l'incertitude serait un très mauvais signal envoyé à la profession.

**Nous sollicitons une rencontre rapide avec vous M. l'IA-DASEN, Mme la secrétaire générale, jeudi 03 février à 12h à l'issue du GT carte scolaire 1<sup>er</sup> degré.**

Dans l'attente de vos retours, veuillez croire, Monsieur le Directeur Académique, Madame la Secrétaire Générale, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Cécile Aulagnon Marianne Denis Yves Bornard

Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 42